



## Changement d employeur

-----  
Par ghyslaine03

Bonjour

Mon employeur stop son activité suite a la perte de ses contrats mon employeur loue des camions pour une centrale a béton il viens de perdre le marcher donc c est une autre entreprise qui prends sa place.

il me demande de démissionner afin que le repreneur me signe un nouveau contrat.

Je voudrais sa voir si c est légal il viens de le faire avec un autre de mes collègues il dit que oui que je n ai pas le choix.

Le contrat dois être repris par l autre au 1 er janvier il a dit que je ne peux que démissionner si je veux le poste

Je perdrais donc mes années de travail et si pars hasard le nouvel employeur me garde pas?

Merci pour vos reponses

-----  
Par Lorent12

Bonjour,

Je ne suis pas juriste, mais il me semble que dans ce cas là votre ancien employeur doit faire une cession d'entreprise au nouvel employeur.

Auquel cas, le nouvel employeur est obligé de vous reprendre sans changer le contrat et donc sans perdre l'ancienneté que vous avez avec l'ancien employeur.

Surtout ne démissionnez pas, vous avez des droits ...

Si il veut vous licencier, il doit donner une raison valable et vous indemniser d'une prime de licenciement qui est prévue en fonction de votre ancienneté dans la convention collective auquel votre contrat est lié.

Cordialement